
Chargé de projet Transition écologique

En relation avec le vice-président en charge de la transition écologique et de la mobilité et sous l'autorité de la direction du pôle développement territorial, vous êtes chargé de la mise en œuvre du Plan climat-air-énergie territorial adopté par le conseil communautaire.

MISSION PRINCIPALE :

Vous pilotez les politiques de transition écologique afin de répondre aux enjeux du territoire.

ACTIVITES :

PCAET

- Piloter le programme d'actions du PCAET, l'état de réalisation, suivre les indicateurs ;
- Préparer, organiser et animer des instances de pilotage technique ;
- Accompagner les élus et les services dans la mise en œuvre des actions communautaires ;
- Accompagner les communes dans la réalisation des actions communales ;
- Mobiliser et impliquer l'ensemble des publics : habitants, usagers, associations, entreprises afin d'enrichir le PCAET ;
- Impulser la culture énergie et développement durable au sein du territoire ;
- Rechercher des moyens de financement pour la mise en œuvre des actions, avec une aide aux montages des premiers dossiers ;
- Concevoir et mettre en place des animations pour former, informer, sensibiliser les acteurs locaux aux enjeux de la transition énergétique ;
- ...

Politiques sectorielles du PCAET

- Mobilité :
 - o Accompagner les élus dans la prise de décision pour une éventuelle prise de compétence mobilité,
 - o Le cas échéant, accompagner les élus dans la mise en place d'une politique de mobilité favorisant les mobilités douces et partagées,
- Energie :
 - o Suivre et accompagner les projets de production d'énergie renouvelable,
 - o Accompagner les communes et les orienter vers les financements nécessaires à la réhabilitation thermiques de leurs équipements,
 - o ...

Liens avec les autres services

Certains dossiers sont transversaux entre services. Les projets ou actions relevant de la transition écologique et concourant au développement économique seront portés en collaboration avec le chargé de mission développement économique. Les projets ou actions relevant du développement touristique seront portés en collaboration avec le chargé de mission développement touristique.

Fiche de poste complémentaire

L'agent titulaire de la présente fiche de poste remplacera ponctuellement les chargés de mission développement économique et touristique sur les urgences en cas d'absence.

PROFIL :

Cadre d'emploi

Attaché territorial – catégorie A – contrat de projet

Savoir

Connaissance générale des collectivités territoriales et de leur fonctionnement.

Connaissance et respect de la réglementation.

Maîtrise des procédures internes.

Connaissance des acteurs et partenaires des politiques publiques.

Connaissance des enjeux relatifs à la transition énergétique (législation, rapports scientifiques...)

Connaissances génie climatique, thermique ou énergétique est un plus.

Maîtrise de l'outil informatique et des logiciels de bureautique (Word, Excel, Powerpoint, Internet) et professionnels concernés (SIG, PAO...).

Maîtriser les marchés publics.

Maîtriser les procédures relatives aux différents domaines d'intervention.

Savoir-faire

Qualités relationnelles : créer une relation de confiance avec les acteurs du territoire, être fédérateur autour de la transition écologique.

Conduite des projets multi partenariaux et complexes.

Animation de réunions.

Savoir travailler en réseau et en partenariat.

Capacités d'analyse et de synthèse.

Capacité à organiser son travail en fonction de la charge fluctuante d'activité.

Connaître les partenaires institutionnels.

Gestion d'un budget de service.

Qualités rédactionnelles, maîtrise de l'orthographe et utilisation d'un langage adapté.

Savoir-être

Sens des responsabilités.

Grande rigueur, sens de l'organisation, de l'anticipation.

Savoir travailler en équipe.

Dynamisme.

Motivation et enthousiasme pour mobiliser les territoires autour du PCAET

Etre capable de prendre des initiatives, d'être autonome et de s'adapter.

Partage et circulation de l'information.

Sens du service public.

Discrétion et secret professionnel.

Disponibilité, ponctualité et réactivité.

CONDITIONS :

Temps de travail et horaires

Poste à temps complet (35 h annualisées)

Du lundi au vendredi : 9 h – 12 h 30 ; 13 h 30 – 17 h 30

Pour les besoins du service, ces horaires peuvent être amenés à être modifiés.

Lieux d'exercice des fonctions

Siège de la Communauté de communes Plaine Limagne – 158, grande rue à Aigueperse

Positionnement du poste au sein des services de la CCPL

— Organigramme à insérer —

Conditions particulières de travail

Travail régulier sur écran.

Pas de port d'Équipement de Protection Individuelle (EPI) requis.

Horaires avec amplitude variable (soirée)

Risques professionnels connus, inhérents au poste

Risques psycho-sociaux

Utilisation d'écran

Chute de plain-pied lors de déplacement

Chute de hauteur (partie haute des armoires)

Risque routier

Risque incendie

Principales relations fonctionnelles

Internes :

Directeur général des services

Directeur du pôle développement territorial

Externes :

Partenaires institutionnels (chambres consulaires, administrations d'Etat...)

Partenaires économiques privés

A Aigueperse, le

L'agent,

Le Président,

Claude RAYNAUD

Tout agent de la Fonction Publique Territoriale possède des droits et des devoirs définis par la Loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 portant droits et obligations des fonctionnaires. La présente fiche de poste ne les expose pas tous expressément mais ceux-ci restent bien évidemment applicables.